

Rodolphe LEY  
16 rue des Fontenelles  
52000 TREIX

A l'attention de M. Bernard RORE  
Commissaire Enquêteur

Treix, le 23 novembre 2022

Objet : Enquête publique sur le projet éolien des Lavières à Condes

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Par la présente, je viens vous exposer mon opposition au projet d'implantation de trois éoliennes sur la commune de Condes jouxtant la commune de Treix.

Et cela pour plusieurs raisons. Premièrement, lorsque qu'avec mon épouse nous avons choisi de nous installer dans les années 2000 à la campagne, c'était pour y trouver un cadre paisible et harmonieux. Nous avons fait ce choix malgré les contraintes que cela engendre comme par exemple la gestion des trajets scolaires de nos enfants et de leurs activités périscolaires.

Deuxièmement, nous recherchions un endroit où le calme et la beauté seraient pour nous l'assurance d'avoir un cadre de vie agréable et qui nous permettrait d'être au plus près de la nature que nous affectionnons tant.

Maintenant, ce projet par sa taille démesurée et son implantation remet en cause nos choix passés en nous imposant un futur cadre de vie que nous n'avons pas choisi. Ce choix est fait par un acteur privé VALECO et la commune de Condes qui ne subiront en aucune façon les nuisances futures de ce parc éolien, mais profiteront des retombées économiques comme la commune de Condes avec ses 5% du capital de la société d'exploitation.

Monsieur le Maire de Condes, Joel CLEMENT qui est bien connu pour être un grand défenseur de la nature et un laudateur de l'écologie politique, n'a que faire des concitoyens de Treix qui subiront les futures nuisances. Pas plus d'ailleurs que du rapport défavorable de MRAE qui met en évidence que ce parc éolien est installé sur un passage migratoire ornithologique et de chiroptères.

Que dire aussi des autres rapports d'organismes officiels comme la DREAL, l'UDAP et la préfecture qui nous précisent les enjeux pour la préservation des paysages et du patrimoine de l'agglomération de Chaumont. Ces rapports mettent en évidence que les projets de grands éoliens sont incompatibles sur l'agglomération de Chaumont car ils détruiraient l'harmonie visuelle des paysages.

Il est temps de redonner leur lettre de noblesse à ces organismes officiels qui font un travail de fond et honnête dans leurs domaines d'expertises et de prendre en compte leurs avis. Même si cela doit aller contre la doxa du moment et les intérêts privés de quelques-uns. Sinon, je ne vois pas la nécessité de les subventionner pour ensuite ignorer leurs mises en garde et leurs préconisations.

M le Commissaire Enquêteur, beaucoup parlent d'écologie en y mettant la politique, l'économie et une vision du monde pessimiste. Pour ma part je préfère parler de préservation de mon environnement et du respect que je dois à mes concitoyens.

Au vu de mes arguments et en particulier de ceux des organismes officiels précités, je vous invite à donner en conclusion à votre enquête un avis défavorable sur ce projet éolien sur la commune de Condes.

Sincères Salutations,

Rodolphe LEY

